

PRÉFÈTE DE LA SARTHE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
des Pays de la Loire

Le Mans, le 25 janvier 2017

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
à

**Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires
SUA – ADS
19 bd Paixhans – CS 10013
72042 LE MANS Cédex**

Unité départementale de la Sarthe
Affaire suivie par Gilles LEDOUX
gilles.ledoux@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 02 72 16 42 20 – Fax : 02 72 16 42 21



Nos réf. : GL/MB N° 147.17

Objet : demande d'avis sur un permis de construire

V. Réf. : dossier N° PC 072 181 16 Z0207 Transmission 19/01/2017

Centre photovoltaïque au sol - Lieudit Gare de triage LE MANS

Demandeur : AIREFSOL ENERGIE

Affaire suivie par Daniel GILOUPE


L'inspecteur des installations classées ne dispose pas d'éléments sur les terrains concernés par la future ferme solaire.

Je vous confirme à ce propos que l'étude historique fournie dans le dossier paraît insuffisante. Il est possible que la gare de triage ait subi comme d'autres sites stratégiques en Sarthe, des bombardements pendant la dernière guerre.

Pour d'éventuelles pollutions, le demandeur peut aussi s'appuyer sur les sites BASOL et BASIAS du ministère.

En toute rigueur, la SNCF devrait pouvoir lui fournir des éléments précis sur les occupations successives de ce site et d'éventuelles pollutions résiduelles susceptibles de porter atteinte à la santé des opérateurs.

Pour la directrice et par délégation,
Le Chef de l'Unité Départementale,



Gilles LEDOUX